



LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0744/CHPC/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUÉ

AGRÉMENT DES ACHETEURS DES RÉGIMES DE PALME AU TITRE DE L'ANNÉE 2027

En application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les opérations d'achat des produits du palmier à huile sont soumises à la délivrance d'agrément par le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco.

Le Conseil Hévée Palmier-à-huile-Coco porte à la connaissance des personnes physiques, sociétés coopératives et entreprises commerciales, désireuses d'exercer l'activité d'achat de régimes de palme au titre de l'année 2027, que le dépôt de dossiers de candidature est ouvert.

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile-Coco porte à la connaissance des opérateurs économiques (personnes physiques, sociétés coopératives et entreprises commerciales) désireux de postuler en qualité d'acheteur de régimes de palmier à huile pour la campagne 2027, que le dépôt des dossiers de demande d'agrément est officiellement ouvert.

À cet effet, les dossiers de demande d'agrément des requérants sont reçus dans les six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco du 19 octobre au 13 novembre 2026.

La liste des pièces à fournir est téléchargeable sur le site internet du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco : <https://conseilheveapalmier.ci/>.

Pour toute information complémentaire, les opérateurs peuvent contacter les Délégations Régionales aux numéros suivants :

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San-Pédro	: 05 86 14 83 15



Fait à Abidjan, le
DPCF par intérim

19 OCT. 2026


Amichia Hermann NIANZOU



**CONDITIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'AGRÈMENT ACHETEUR
DE RÉGIMES DE PALME AU TITRE DE L'ANNÉE 2027**

N° D'ORDRE	CONDITIONS ET DOCUMENTS
1	Être une personne physique de nationalité Ivoirienne ou une personne morale de droit privé Ivoirien.
2	Le Registre de Commerce conforme à l'activité souhaitée.
3	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco
4	Une attestation sur l'honneur que le demandeur ou son Représentant légal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale antérieure et ne souffre d'aucune interdiction d'exercer une activité économique.
5	Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Représentant légal de la structure.
6	Un extrait de casier judiciaire du Représentant légal (datant de moins de trois (03) mois et vierge).
7	Une fiche d'identification (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco ou téléchargeable sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci).
8	Une lettre d'engagement (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco ou à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci) légalisée, datée et signée .
9	Une lettre de consentement de chaque pisteuse (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco ou à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci) légalisée ,
10	Une copie de l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour pour les anciennes entreprises ou la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) pour les entreprises nouvellement créées.
11	Une copie de l'attestation de mise à jour CNPS, en cours de validité pour les anciennes entreprises ou d'immatriculation CNPS pour les nouvelles entreprises.
12	Une facture de CIE ou SODECI (datant de moins de trois (03) mois) ou un contrat de bail.
13	Un plan de masse ou plan de localisation.
14	Une copie du certificat d'étalonnage de chaque pont bascule déclaré comme outil de pesée par l'acheteur.
15	La Preuve de paiement des frais du kit de l'agrément 155.000 Francs CFA, composée : - des frais de dossiers : 100 000 Francs CFA (non remboursables) ; - des frais de 10 carnets de bons de livraison/réception : 55 000 Francs CFA (remboursables aux candidats non retenus). La preuve de paiement des frais d'établissement de la carte de chaque pisteuse déclaré (5 000 Francs CFA par carte)
16	Les Procès-Verbaux des Assemblées Générales des trois (03) dernières années (si Coopérative).
17	Délégation de pouvoir (si Coopérative).
18	Une copie de l'état financier de l'année précédente (si Coopérative).

.../...



Pour les renouvellements et les nouvelles demandes, prévoir deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage de chacun des pisteurs déclarés sur la fiche d'identification par l'acheteur (mentionner au dos de chaque photo les Noms et Prénoms du pisteur concerné)

Pour le renouvellement d'agrément des acheteurs de la campagne 2026, il s'agira en plus du paiement des frais de dossier, de renseigner et d'actualiser les documents suivants :

- 1- la fiche d'identification (modèle à retirer auprès du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco ou téléchargeable sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci) ;
- 2- l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) ;
- 3- l'Attestation de mise à jour (CNPS).

Tout acheteur retenu provisoirement devra se procurer des cartes-pisteurs en fonction du nombre de pisteurs déclarés sur la fiche d'identification à raison de 5 000 Francs CFA par carte.

Le paiement des frais de dossier, des carnets de bon de livraison/réception et des cartes-pisteurs se fait auprès de la Délégation Régionale du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco de la zone d'achat du candidat.

